



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 12 décembre 2022, le conseil de la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté un premier projet de règlement intitulé « *Règlement numéro 271-22 modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 visant à définir les établissements de résidence principale et à revoir certaines définitions relatives aux établissements d'hébergement touristique* ». Ce règlement vise à effectuer les modifications suivantes :
 - Revoir les définitions qui sont associées à la classe d'usage relatives aux établissements d'hébergement touristique;
 - Définir les établissements de résidence principale et les autoriser à titre d'usage complémentaire à l'habitation.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 23 janvier 2023 à 20 h 00 au centre communautaire situé au 80, rue Principale. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;
3. Le projet de règlement détaillé peut être consulté sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://sca.quebec/> Toute personne peut également obtenir une copie du projet de règlement en communiquant avec nous au 418-329-3304 au poste 101 ou par courriel à l'adresse suivante : direction@sca.quebec;
4. Le projet de règlement adopté contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, ce 22 DÉCEMBRE 2022.

July Bédard, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 22 décembre 2022 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 22 décembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

July Bédard, directrice générale et greffière-trésorière